

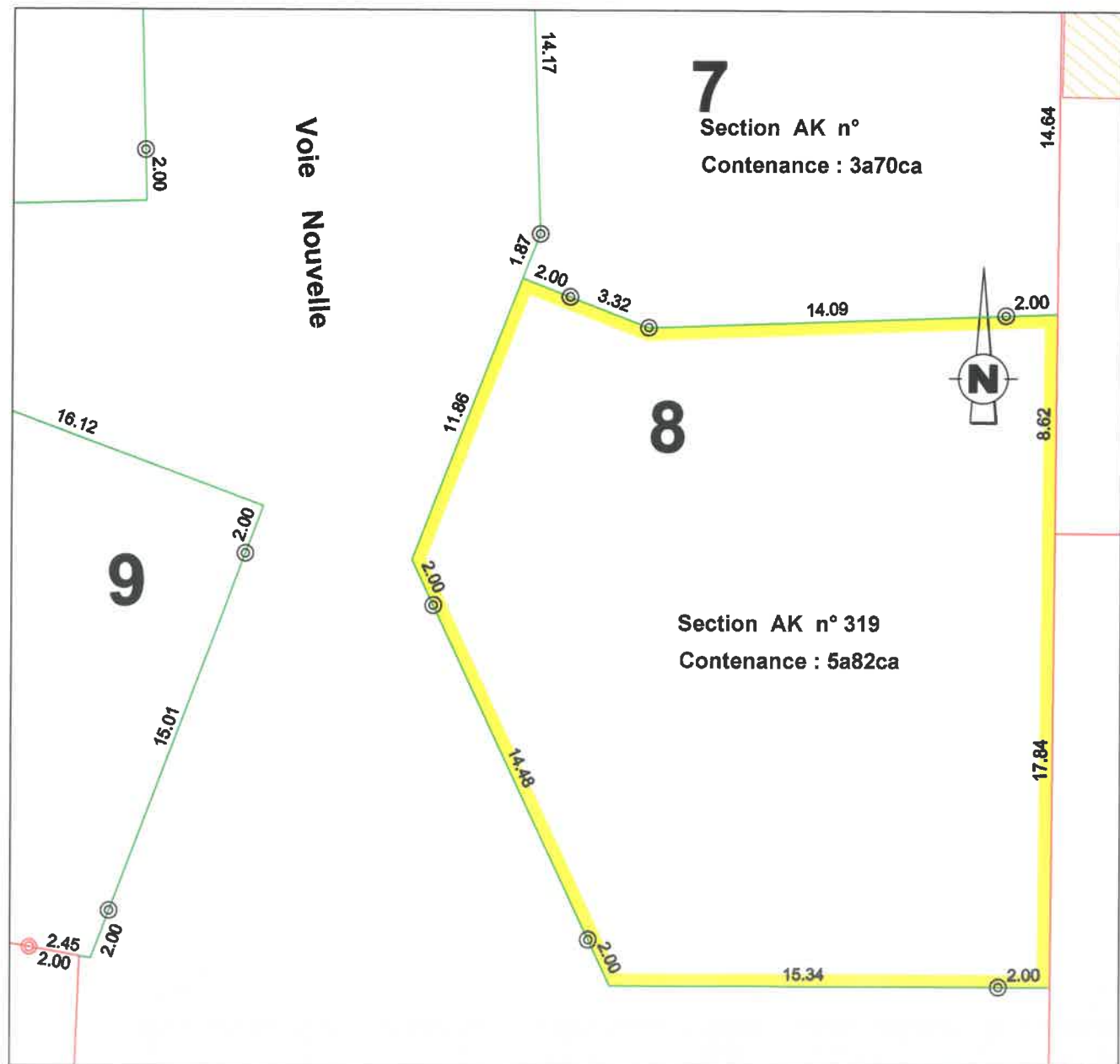
COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Lotissement : " Le Chanteleux "

AMENAGEUR : SARTHE HABITAT

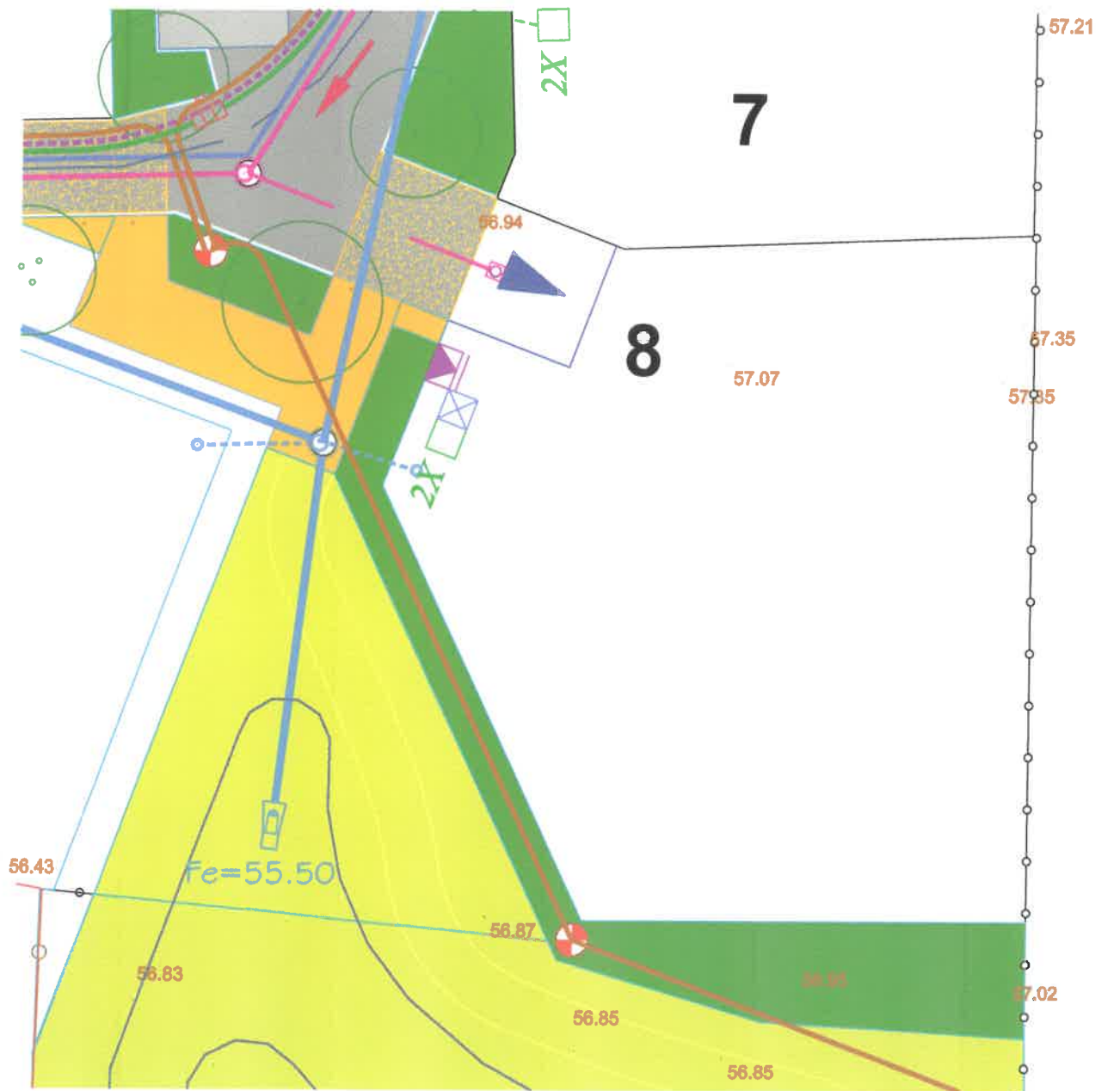
PLAN DE VENTE DU LOT n° 8

PLAN DE BORNAGE ECHELLE : 1/250



PLAN DES RESEAUX REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/250



- Légende**
- ▲ Accès au lot largeur adaptable
 - ▲ Accès au lot largeur 5.00m
 - ▲ Accès au lot largeur 6.00m
 - Cotes terrain naturel
 - Candélabre
 - 2X □ Regard F.T.
 - Coffret EDF
 - Citerneau AEP
 - Branchement Eaux Usées
 - Branchement Eaux Pluviales



levé et dressé par J.M PELLE
Géomètre - Expert
12 Boulevard Leprince Ringuet 72000 LE MANS
Dossier 17180 Tél.02-43-20-46-23 Le 20/08/2018

COMMUNE DE LAIGNE-EN-BELIN

Lotissement « Le Chanteleux »

Aménageur : SARTHE HABITAT

La société SARTHE HABITAT a été autorisée à lotir un terrain sis à LAIGNE EN BELIN (72220). Les terrains sont destinés à la construction de maisons d'habitation individuelles.

Les opérations de bornage et d'arpentage ont été réalisées par la SASU CABINET JM PELLE, Géomètre - Expert au MANS.

DESIGNATION

Le lot n° 8 figure au cadastre de la commune de LAIGNE EN BELIN sous le numéro 319 de la section AK pour une contenance de cinq ares et quatre-vingt-deux centiares.

5 a 82 ca

DELIMITATION

Le lot n° 8 borde :

➤ **au nord :**

- Le lot n°7 suivant une ligne brisée formée par deux droites :
 - ✓ La première droite d'une longueur de 5.32 mètres est matérialisée par une première borne ronde située en retrait de 2.00 mètres de la limite de son extrémité Ouest et une seconde borne ronde, joignant la seconde droite.
 - ✓ La deuxième droite d'une longueur de 16.09 mètres est matérialisée par une borne ronde située en retrait de 2.00 mètres de son extrémité Est.

➤ **à l'est :**

- La propriété de Monsieur THEODORE suivant une ligne droite d'une longueur de 8.62 mètres.
- La propriété de Madame BELLEC et Monsieur BOIRON suivant une ligne droite d'une longueur de 17.84 mètres.

➤ **au sud :**

- un espace vert suivant une ligne droite d'une longueur de 17.34 mètres matérialisée par une borne ronde située à 2,00 mètres en retrait de son extrémité Est.

➤ à l'ouest :

- La voie nouvelle suivant une ligne brisée formée par deux droites :
 - ✓ La première droite d'une longueur de 18.48 mètres est matérialisée par une borne ronde située en retrait de 2.00 mètres de chacune de ses extrémités.
 - ✓ La deuxième droite d'une longueur de 11.86 mètres.